

FICHE D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE

INTERMEDIAIRE
CREDIT HYPOTHECAIRE

IDENTITE DE L'INTERMEDIAIRE DE CREDIT

Dénomination : **CREDIT REGIONAL DU HAINAUT S.A. (en abrégé : « CRDH »)**

- Unité d'établissement « BCE 0450.966.163 »

B-5100 Jambes (Namur) - Rue Van Opré, 75 (siège social)

Tél + 32 (0)81/30 90 01- Fax + 32 (0)81 30 89 95 - Email : info@crdh.be - Site : www.crdh.be

- Permanence nationale - Gsm : + 32 (0) 475 60 97 46 (de 17h à 19h - samedi de 10h à 13h)

ENREGISTREMENT

Notre bureau est inscrit dans le registre des intermédiaires « crédits hypothécaires » sous le numéro d'entreprise 0450.966.163 tenu par le FSMA dont le siège est situé rue du Congrès, 12 - 14 à 1000 Bruxelles - Site : www.fsma.be

STATUT

L'activité de CRDH porte sur l'intermédiation de crédits hypothécaires, en dehors de tout contrat d'agence exclusive ou de tout autre engagement juridique lui imposant de placer la totalité ou une partie déterminée de sa production auprès d'un ou plusieurs prêteurs. CRDH n'est donc pas lié à un prêteur et n'a aucune obligation de placer sa production auprès d'un prêteur ou auprès de plusieurs prêteurs d'un même groupe. En sa qualité de courtier de crédit, CRDH collabore avec des organismes prêteurs (Banques ou Etablissements de crédit) agréés par la FSMA et soumis au contrôle de la FSMA et du SPF Economie pour l'exercice de ces activités.

Nos principaux partenaires sont : RECORD BANK - ELANTIS - KREFIMA.

Notre bureau peut étendre sa collaboration à d'autres organismes : CREDIMO - EUROPABANK.

REGLES DE CONDUITE

Nous vous donnons des informations claires et aussi complètes que possible sur nos services. Nous nous efforçons d'utiliser un langage intelligible de manière à vous permettre de prendre une décision en toute connaissance de cause. Nous garantissons une publicité conforme aux lois. Nous veillons à ce que vous puissiez comparer nos taux avec ceux d'autres organismes de crédit (intermédiaires, banques...) avant de prendre une décision. Les taux que nous appliquons en crédits hypothécaires sont consultables dans nos bureaux. Vous pouvez également les consulter sur notre site internet ou demander qu'ils vous soient transmis sur papier par courrier postal.

INFORMATION CORRECTE ET COMPLETE

La qualité de nos prestations dépend de la qualité de l'information que vous nous communiquez. Afin de pouvoir servir au mieux vos intérêts et respecter nos obligations légales, nous vous demandons de nous fournir des renseignements de nature personnelle et financière. Plus les informations dont nous disposons seront précises et complètes, mieux nous serons en mesure de personnaliser nos conseils. Nous vous posons toutes les questions indispensables afin que nos avis et propositions de services tiennent compte au mieux de vos objectifs et de vos besoins. Lorsque nous prenons contact avec vous, nous vous en expliquons toujours clairement la raison. Vous êtes toujours libre d'accepter ou de refuser les services que nous vous proposons. Si vous nous signalez que telle est votre volonté, nous ne prendrons plus contact avec vous pour des actions de promotion commerciale.

INFORMATION PAR LE BIAIS DU SITE INTERNET

Conformément aux dispositions légales, notre bureau fait usage de son site internet pour la communication à ses clients de certaines informations. L'utilisation d'un site web pour informer un client est considérée comme adaptée au contexte dans lequel sont conduites les affaires s'il est prouvé que ce client a un accès régulier à l'internet. La fourniture par le client d'une adresse email comme moyen de communication aux fins de la conduite de ses affaires avec notre bureau constitue une preuve de cet accès régulier.

TRAITEMENT DES PLAINTES

Notre bureau a comme objectif de satisfaire ses clients. En cas de problème ou de question, notre

bureau se tient à votre disposition. Si vous aviez une plainte concernant notre prestation de service que nous n'avons pas pu régler de commun accord, vous pouvez contacter le Service Ombudsfin dont le siège est situé : North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n° 8 - Bte 2 - 1000 Bruxelles - Tél 02/545 77 70) - Email : ombusman@ombusfin.be qui a pour mission de favoriser la conciliation afin de parvenir à un accord entre parties en recommandant des solutions aux litiges dont il est saisi.....

CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Chaque partie, notre bureau et vous en qualité de client, s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations confidentielles concernant l'autre partie dont elle aurait eu connaissance dans le cadre de la présente collaboration à l'exception des informations qui doivent être communiquées à des tiers pour la bonne exécution du contrat et des exceptions légales.

REMUNERATION - COMMISSIONS

Pour leur intermédiation, les intermédiaires de crédit reçoivent une rémunération (commission) qui n'est pas encore connue. Le montant effectif sera mentionné sur le document appelé ESIS. Ce dernier sera transmis au client avant la conclusion de la convention d'accord de crédit, autrement dit, avant la signature des offres de crédit. Le client a le droit de demander toute information à l'intermédiaire de crédit en ce qui concerne la variation et la hauteur de la rémunération (commission) qui est versée par les différents organismes de crédit qui fournissent les offres aux consommateurs.

L'intermédiaire doit fournir ces informations au consommateur à sa demande.

